

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an 2025, le 17 novembre à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en Mairie, sous la présidence de Mme Martine ROSSI.

Etaient présents : Martine ROSSI, Présidente, Patricia FOUCRIER, Vice-Présidente, Agnès MONTAIGLE, Julie CHRETIEN (arrivée à 18h40), Violaine LEFEBVRE (arrivée à 18h50), Catherine POTARD, Nicole TIROILLE, Anne THEVENIN.

Etaient excusés : Jojo COHEN.

Madame la Présidente a déclaré la séance ouverte.

Madame Patricia FOUCRIER a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'administration : 9

Quorum : 5

Présents : 8

Nombre de Votants : 8

Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPERATION DE NOEL POUR LES AINES

(délibération CCAS2025_07)

QUESTIONS DIVERSES

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

COLIS DE NOEL ET RESTAURANT DES AINES

Mme la Présidente propose que l'opération Noël soit appliquée en 2025 selon les modalités suivantes :

- A destination des personnes âgées de 70 ans et plus,
- A destination des personnes domiciliées dans la commune et en résidence principale,
- A destination des pensionnaires de famille d'accueil et résidant à l'année,
- A l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Un repas au restaurant sera offert aux bénéficiaires,
- Un colis de Noël sera offert à ceux qui ne souhaitent pas aller au restaurant,
- Un colis de Noël ou le restaurant sera offert aux veuves et veufs des bénéficiaires de l'opération décédés dans l'année.
- Les produits des colis seront choisis en priorité chez des producteurs locaux.

Pour cette année 2025, 30 personnes sont concernées par cette opération : 10 couples et 10 personnes individuelles. (VOIR ANNEXE 1 – document confidentiel)

Mme la Présidente informe les membres qu'il reste 961.95 € au chapitre 11 hors fêtes et cérémonies pour les colis de Noël ou la sortie au restaurant. Elle rappelle la décision du conseil d'administration pour l'année 2024 :

- Sortie au restaurant pour un menu à 38 € (kir, vin et café compris). Les repas pour les accompagnants et les membres du CCAS n'étant pas pris en charge.
- Valeur des colis : pour les colis simples 36.00 € et pour les colis doubles 48.00 €

Mme la Présidente informe que le Comité des fêtes a confirmé son intention d'organiser un repas des aînés pour cette fin d'année dans la salle communale. Le repas sera offert aux personnes de plus de 70 ans mais sera également ouvert à tous. Ainsi, les membres du CCAS doivent décider s'ils souhaitent maintenir la sortie au restaurant pour les aînés.

Mesdames Potard et Thévenin pensent que la sortie restaurant ferait doublon avec le repas du comité des fêtes. Cependant, les autres membres souhaitent maintenir cette sortie car cela permet de changer du quotidien dans un cadre différent hors commune.

Les membres du CA choisissent la composition suivante pour les colis de Noël.

Colis simple	Chocolat 150 g
	Jus de pomme pétillant
	Miel
	Terrine d'Angus
	Montant maximal de 33.00 €
Colis double	Chocolat 250 g
	Jus de pomme pétillant
	Miel
	Terrine d'Angus
	Emietté d'Angus
	Montant maximal de 49.00 €

DELIBERATION CCAS2025_07

Comme chaque fin d'année, Mme la présidente propose aux membres de la Commission de reconduire l'opération de Noël pour cette année.

Après délibération, les Membres de la Commission, à la majorité,

- **DECIDENT** de reconduire l'opération de Noël pour les aînés. Les conditions sont les suivantes :

- A destination des personnes âgées de 70 ans et plus,
- A destination des personnes domiciliées dans la commune et en résidence principale,
- A destination des pensionnaires de famille d'accueil et résidant à l'année,
- A l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Un repas au restaurant sera offert aux bénéficiaires,
- Un colis de Noël sera offert à ceux qui ne souhaitent pas aller au restaurant. Les produits des colis seront choisis en priorité chez des producteurs locaux,

- Le colis de Noël ou le restaurant sera offert aux veuves et veufs des bénéficiaires de l'opération décédés dans l'année.

- **DECIDENT** de proposer la sortie restaurant avec un menu à 38.00 € maximum. Les accompagnants et les membres du CCAS prendront en charge leur repas.

- **DECIDENT** que la valeur des colis ne devra pas dépasser : pour les colis simples 33.00 € et pour les colis doubles 49.00 €.

- **NOTENT** que pour cette année 2025, 30 personnes pourront choisir entre un repas au restaurant ou recevoir un colis de Noël.

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 0)

Suite à cette délibération, les membres notent que :

- Le repas au restaurant est fixé au vendredi 19 décembre.
- Mme Potard se charge de se rendre à l'Auberge du Pont Canal au Guétin afin de rencontrer le restaurateur en prévision d'organiser un repas de l'ordre de 36 € environ.
- Pour les personnes qui choisiront le colis, la distribution aura lieu le samedi 20 décembre.

INFORMATIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes

Signatures :

La Présidente



La secrétaire



